

# FICHE DE DONNEES SECURITE

**Proxitech**<sup>®</sup>  
c r é a t e u r d e s y n e r g i e s

**Date:** 28.11.1986

**Revision date:** 01.10.2018

**REGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 Mai 2015 modifiant le règlement (CE) N. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)**

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

**Produit:** Accumulateur au plomb acide (Batterie au plomb) rempli d'électrolyte liquide (acide sulfurique dilué) pour Batteries de Démarrage.  
MP6VUS

**Société:** Proxitech S.A.S  
3, Avenue Gutenberg  
77600 Bussy-Saint-Georges  
France

Tél : +33(0)1 71 58 26 10  
Site : [www.proxitech.com](http://www.proxitech.com)  
Mail : [contact@proxitech.com](mailto:contact@proxitech.com)

**Numéro d'urgence :** +33 (0) 1 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 1. Classification de la substance ou du mélange

Substances ou mélanges qui dégagent des gaz inflammables en contact avec de l'eau: Catégorie 2

La toxicité aiguë par voie orale, cutanée ou par inhalation: Category 1

Corrosion de la peau: Catégorie 1

Des lésions oculaires graves: Catégorie 1

Cancérogénicité: Catégorie 1A

Mutagène sur les cellules germinales: Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction: catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée: Catégorie 1

## 2. Éléments d'étiquetage

### 1) Pictogrammes



### 2) Signal d'alarme: Danger

### 3) Autres dangers

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions oculaires

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H330 Mortel par inhalation

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 Peut provoquer le cancer

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

### 4) Conseils de prudence

P201 Se procurer des instructions spéciales avant utilisation

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P223 Éviter tout contact avec l'eau

P231 + P232 Protéger de l'humidité. Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte.

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols

P264 Se laver soigneusement après utilisation

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage

P281 Porter l'équipement de protection individuelle requis.

P284 Lorsque la ventilation locale est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire

## 5) Mesures de premier secours

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou se doucher.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où l'on peut confortablement respirer  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
P 307 + P311 EN CAS d'exposition: Appeler un centre antipoison ou un médecin.  
P308 + P313 EN CAS D'EXPOSITION prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P310 Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise  
P320 Un traitement spécifique est urgent (voir sur cette étiquette)  
P335 + P334 Enlever avec précaution les particules déposés sur la peau. Rincer à l'eau fraîche / poser une compresse humide  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P370 + P378 EN CAS D'INCENDIE: Utiliser un agent extincteur

## 6) Conditionnement

P402 + P404 Stocker dans un endroit sec. Conserver dans un récipient fermé.  
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef

## 7) Dispositions selon le GHS

P501 Éliminer le contenu / contenant conformément à la réglementation locale / régionale / internationale.

## 8) D'autres dangers qui ne rentrent pas dans la classification (NFPA)

### Antimoine

Santé - 2  
Imflammable - 2  
Réactivité - 0

### Arsenic

Santé -2  
Imflammable -0  
Réactivité -0

### Calcium

Santé -3

Imflammable -1

Réactivité -2

**Acide sulfurique**

Santé -3

Imflammable-0

Réactivité -2

**Plomb**

Santé -1

Imflammable -0

Réactivité -0

**Etain**

Santé - 1

Imflammable-3

Réactivité -0

**Polypropylene Santé**

-1 Imflammable-1

Réactivité -0

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| Composants dangereux<br>Dénomination<br>chimique spécifique<br>(noms généralement<br>acceptés) | OSHA Limite<br>d'exposition<br>admissible | ACGIH<br>TLV                          | Gama pourcentage du<br>poids moyen | Moyenne | * SVHC?<br>(REACH) |
|--|---|---------------------------------------|------------------------------------|---------|--------------------|
| Plomb,<br>CAS N°7439-92-1  | 0.05 mg / m <sup>3</sup>                  | 0.05 mg / m <sup>3</sup>              | 48~56                              | 52      | Non                |
| Acide sulfurique,<br>CAS N° 7664939  | 1.00 mg / m <sup>3</sup>                  | 1.00 mg / m <sup>3</sup>              | 33~44                              | 39      | Non                |
| Antimoine,<br>CAS N° 7440360   | 0.50 mg / m <sup>3</sup>                  | 0.50 mg / m <sup>3</sup>              | 0-4                                | <1      | Non                |
| Arsenic,<br>CAS N° 7440382   | 0,01 mg / m <sup>3</sup>                  | 0,01 mg / m <sup>3</sup> <sub>3</sub> | <.01                               | -       | Non                |
| Polypropylene<br>CAS N° 9003070  | -   | -                                     | 5-8                                | 6       | Non                |
| Calcium<br>CAS N°7440702   | 1,0 mg / m <sup>3</sup>                   | 1,0 mg / m <sup>3</sup>               | <1                                 | <1      | Non                |

\* SVHC: substances extrêmement préoccupantes (règlement REACH dans l'UE).

## 4. MESURES DE PREMIER SECOURS

Instructions en situation d'urgence et de premier secours: contact avec les composants internes si la batterie est ouvert, cassée ou renversé.

**1. Inhalation:** Amener la victime à l'air frais et de fournir de l'oxygène médical / respiration artificielle, si nécessaire. Consulter un médecin.

**2. Contact avec les yeux:** rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en tenant les paupières ouvertes, consulter un médecin.

**3. Contact avec la peau:** Rincer la zone de contact avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et obtenir un traitement médical si nécessaire.

**4. En cas d'ingestion:** Ne pas faire vomir. Si conscient, boire de grandes quantités d'eau / lait. Consulter un médecin. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'éclair:** Non applicable Limites d'inflammabilité

|                                   | Hydrogen | Plus bas | Plus haut |
|-----------------------------------|----------|----------|-----------|
| En air % du volume<br>(En charge) | (H2)     | 4.1%     | 74.2%     |

**Agent extincteur :** Class ABC, CO2

Polypropylene

**Température d'allumage du halon :** 675 F

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :** les batteries au plomb-acide ne brûlent pas ou brûlent avec difficulté. Ne pas utiliser d'eau sur les feux avec le métal fondu. Eteindre le feu avec un agent qui est adapté pour les matériaux combustibles environnants. Refroidir la surface de la batterie si elle est exposée au feu pour éviter la rupture. Les brouillards et les vapeurs de l'acide généré à partir de la chaleur ou le feu sont corrosifs.

Utiliser un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet, fermé en mode de pression positive.

**Incendie et explosion inhabituels:** de l'hydrogène gazeux et les vapeurs d'acide sulfurique sont générés lors de la charge et / ou des dommages à la boîte de polypropylène. Ventiler les zones de recharge. Le gaz d'hydrogène peut être explosif ou inflammable lorsqu'il est mélangé avec de l'air, de l'oxygène ou du chlore. Évitez toutes les flammes / étincelles et d'autres sources d'ignition à proximité de la batterie. Afin de réduire le risque d'incendie ou d'explosion, garder les étincelles ou autres sources d'ignition éloignée de la batterie et ne permettent pas aux matériaux métalliques d'entrer en contact avec les bornes positives et négatives des batteries à tout moment. L'acide sulfurique réagit violemment avec l'eau et les substances organiques.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précaution pour la protection de l'environnement:** Arrêter le déversement, si possible. Eviter le contact avec la matière déversée. Limiter le déversement, isoler la zone dangereuse et empêcher l'accès. Limitez l'accès au côté seulement pour la réponse d'urgence. Neutraliser avec du bicarbonate de sodium, carbonate de soude, de chaux ou d'un autre agent de neutralisation. Placez la batterie dans un contenant approprié pour l'élimination. Eliminer le matériel contaminé selon les réglementations locales en vigueur, étatiques et fédérales. Le bicarbonate de sodium, carbonate de soude, du sable, de la chaux ou un autre agent neutralisant doivent être conservés sur place pour une réaction rapide en cas de déversement.

**Précautions individuelles:** tabliers résistants aux acides, des bottes et des vêtements de protection, des lunettes de sécurité avec des protections latérales / masque est recommandé. Ventiler les endroits fermés.

**Précautions pour l'environnement:** Le plomb et ses composants et l'acide sulfurique peuvent constituer une menace grave pour l'environnement. La contamination de l'eau, le sol et l'air doit être évitée.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Tenir loin des flammes et pendant et immédiatement après le chargement. Allumage ou de recharge peuvent causer ou libérer des gaz et des liquides toxiques et dangereuses, y compris l'hydrogène, brouillard d'acide sulfurique, dioxyde de soufre, le trioxyde de soufre, stibine, arsine et de l'acide sulfurique. Ranger les piles dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas court-circuiter les bornes de la batterie et ne retirez pas les bouchons de ventilation pendant le stockage ou la recharge. Protégez les batteries contre les dommages physiques.

**Autres précautions:** Une bonne hygiène personnelle et les pratiques de travail sont nécessaires. Empêcher de manger, de boire ou de fumer dans les aires de travail. Bien se laver les mains, le visage et le cou avant de manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Les batteries vides contiennent des résidus dangereux de l'acide sulfurique.

## 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Respirateur pour l'acide / gaz est nécessaire lorsque la limite d'exposition admissible est dépassée ou l'individu ressent une irritation des voies respiratoires. Lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus ou en cas de lutte contre l'incendie porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet qui fonctionne sous une pression positive.

**Ventilation:** Doit être fournies en cas de recharge dans des lieux fermés. Changez l'air toutes les 15 minutes.

**Presse locale:** Lorsque la limite d'exposition admissible est dépassée.

**Mécanique (Général):** Ventilation mécanique habituelle est recommandé pour des applications stationnaires.

**Porter des gants:** Porter des gants en plastique ou en caoutchouc résistant à l'acide avec une manchette lors du remplissage des batteries.

**Protection des yeux:** Lunettes de sécurité avec protections latérales / masque, des lunettes de protection recommandées.

**Autres vêtements ou équipement de protection:** Caoutchouc résistant à l'acide ou de plastique, un tablier, des bottes et des vêtements de protection, douche de sécurité et oculaire.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Point d'ébullition:** Electrolyte entre 112,78 °C Pression de vapeur : électrolyte 1 mm Hg et 63,22°C

**Gravité spécifique :** Electrolyte 1.250-1.320 pH <2

**Pourcentage de volatilité en volume :** Non disponible

**Évaporation rate:** Non disponible

**Point de fusion :** Polypropylène < 160°C

**Densité de vapeur :** hydrogène (Air = 1) - 0,069

Electrolyte (Air = 1) - 3,4 de STP

**Solubilité dans l'eau :** Electrolite -100% soluble

**Réactivité dans l'eau :** Electrolyte - réactif dans l'eau (1)

**Apparence et odeur**

Batterie : boîte de polypropylène ou de caoutchouc durci

Plomb : Gris, métallique, solide.

Électrolyte : Liquide, incolore, huileux, odeur irritante lors de la fabrication ou de la charge de la batterie.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**La stabilité chimique et possibilité de réactions dangereuses:** Stable Conditions à éviter:

Les températures élevées - la boîte se décompose à < 160 °C.

**Incompatibilité (matières à éviter):** Étincelles, des flammes. Gardez la boîte de la batterie loin d'oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux:** Exposition mélange d'hydrogène / oxygène peut se produire pendant le chargement de la batterie. La combustion peut produire du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et de monoxyde de carbone (CO). Les métaux fondus libèrent fumée et / ou des fumées qui peuvent être toxiques ou irritants pour les voies respiratoires.

**Polymérisation dangereuse:** N'arrivera pas. Ne pas recharger.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les voies d'exposition probables:** Les principales voies d'exposition au plomb sont ingestion ou l'inhalation

**AIGU:**

**INGESTION / INHALATION:** Exposition au plomb et ses composants peut causer des maux de tête, des étourdissements, des vomissements, des crampes abdominales, fatigue, troubles du sommeil, perte de poids, anémie, des douleurs dans les jambes, les bras et les articulations. Les lésions rénales et l'anémie peuvent survenir à la suite d'une exposition aiguë.

**CHRONIQUE:**

**INGESTION / INHALATION:** Une exposition prolongée au plomb et à ses composés peut causer de nombreux symptômes de l'exposition à court terme et peut causer des dommages au système nerveux central, conduisant à des troubles gastro-intestinaux, une anémie et l'affaissement de la poignet.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Toxicité aquatique et terrestre écologie:** Dans les eaux souterraines et de la surface du plomb de l'eau forme des composés avec des anions tels que les hydroxydes, les carbonates, les sulfates, les phosphates et précipite hors de la colonne d'eau.

**Persistance et dégradabilité:** Le plomb peut se produire en ions adsorbés ou des revêtements de surface sur les particules de sédiments minéraux ou peut être effectué en particules colloïdales dans l'eau de surface.

**Potentiel de bioaccumulation:** Le plomb (lorsqu'il est sous forme dissoute) est sujet à la bioaccumulation des plantes et des animaux, à la fois aquatique et terrestre.

**Mobilité dans le sol:** La majeure partie du plomb reste dans le sol en raison de la faible mobilité. Le plomb peut être immobilisé par échange d'ions avec des oxydes hydratés ou par chélation avec des acides humiques ou fulviques dans le sol.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Méthodes d'élimination:** Les batteries au plomb sont entièrement recyclables. Ramenez les batteries vides au distributeur, fabricant ou usine de recyclage du plomb. Pour plus d'informations sur le retour des batteries pour 'Monbat' Plc, appeler +359 96 393 101. Pour neutraliser les déversements, placer les résidus dans des contenants résistant aux acides avec du sable ou de la poussière. Contacter les services environnementaux locaux pour trouver les exigences d'élimination.



## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **ADR/RID (transport terrestre):**

UN numéro: 2794

Nom d'expédition correct : ACCUMULATEURS REMPLIS D'ELECTROLYTE LIQUIDE

Class: 8

Groupe d'emballage : non applicable

Instructions d'emballage : P801, P801a

Classification code: C11

Disposition spéciale 295, 598

Disposition spéciale 295 :

Il n'est pas nécessaire que les batteries soient marquées et étiquetées individuellement si la palette porte la marque et l'étiquette appropriées.

Disposition spéciale 598 :

Ne sont pas soumis aux prescriptions de l'ADR : (a) les accumulateurs neufs lorsque :

- ils sont fixés de manière à ne pas pouvoir glisser, tomber ou être endommagés ;
- ils sont munis de dispositifs de transport, à moins qu'ils ne soient empilés de manière appropriée, par exemple sur des palettes ;
- ils ne présentent pas de traces dangereuses d'alcalis ou d'acides à l'extérieur ;
- ils sont protégés contre les courts-circuits ; b) Les accumulateurs usagés lorsque :
- leurs boîtiers ne sont pas endommagés ;
- ils sont fixés de manière à ne pas pouvoir fuir, glisser, tomber ou être endommagées, par exemple en les empilant sur des palettes ;
- il n'y a pas de traces dangereuses d'alcalis ou d'acides sur l'extérieur des articles ;
- ils sont protégés contre les courts-circuits.

*"Accumulateurs usagés", les accumulateurs transportés en vue de leur recyclage à la fin de leur durée de vie normale.*

### **ICAO/IATA (air):**

UN numéro : 2794

Nom d'expédition correct : ACCUMULATEURS REMPLIS D'ELECTROLYTE LIQUIDE

Class: 8

Groupe d'emballage : non applicable

Instructions d'emballage : 800

Dispositions particulières : A51, A164

### **IMDG (voie de mer):**

UN numéro : 2794

Nom d'expédition correct : ACCUMULATEURS REMPLIS D'ELECTROLYTE LIQUIDE

Class: 8

Groupe d'emballage : non applicable

Polluant marin : Non

Instructions d'emballage : P801

Dispositions particulières : 295

## 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

- **REGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 Mai 2015 modifiant le règlement (CE) N. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)**

Conformément à la directive européenne sur les piles et accumulateurs et à la législation nationale en vigueur, les accumulateurs au plomb-acide doivent être marqués d'une poubelle barrée avec le symbole chimique du plomb indiqué ci-dessous, ainsi que du symbole de retour/recyclage ISO.



De plus, les batteries plomb-acide peuvent devoir porter les symboles de danger décrits ci-dessous :



Ne pas allumer de flammes ou d'étincelles



L'électrolyte est hautement corrosif



Utiliser des lunettes de sécurité



Merci de suivre les instructions



Garder éloigné des enfants



Danger d'explosion. Eviter les courts circuits.

L'étiquetage peut varier en fonction de l'application et de la dimension de la batterie. Le fabricant ou l'importateur des batteries est responsable de l'apposition des symboles (une taille minimale est spécifiée). En outre, des informations à l'intention des consommateurs/utilisateurs sur la signification des symboles peuvent être jointes.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations ci-dessus sont correctes au meilleur de notre connaissance et représentent les meilleures informations dont nous disposons actuellement.

Les produits telles que les batteries n'entrent pas dans le champ d'application de la réglementation et nécessitent la publication d'une fiche de données de sécurité de l'UE (Règlement (CE) 1907/2006, article 31).

Les informations données ci-dessus sont fournies de bonne foi sur la base des connaissances existantes et ne constituent pas une assurance de sécurité dans toutes les conditions. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de respecter toutes les lois et réglementations applicables au stockage, à l'utilisation, à l'entretien ou à l'élimination du produit. En cas de questions, le fournisseur doit être consulté.

Toutefois, ceci ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas une relation contractuelle juridiquement valable.